



LUNDI 26 JANVIER 2026

Souveraineté et solidarité : les Deux-Sèvres font le choix du « 100 % français » pour la restauration scolaire dans les collèges

Le Département des Deux-Sèvres, terre d'excellence agricole, franchit une étape décisive pour soutenir les agriculteurs français et garantir une alimentation de qualité à ses collégiens.

Dès la rentrée scolaire 2026-2027, la collectivité s'engage vers "100% Français" des approvisionnements pouvant être cultivées ou produites sur notre territoire.

Un acte de solidarité concret pour nos filières

Cette décision importante intervient pour venir en soutien à nos agriculteurs français, une démarche qui s'inscrit dans la continuité des approvisionnements en local déjà mis en place par la collectivité.

Face aux enjeux posés par les accords du Mercosur, dont la procédure de contestation judiciaire vient d'être lancée, le Département choisit de protéger les agriculteurs.

« Je souhaite vous informer de cette décision qui marque un acte de soutien concret envers le monde agricole. En verrouillant nos approvisionnements dans les cantines des collèges, nous garantissons à nos jeunes une alimentation d'excellence tout en sécurisant l'avenir de nos filières. », déclare **Coralie Denoues, présidente du Conseil départemental des Deux-Sèvres.**

Un rempart contre la concurrence déloyale

Surnommé la « Petite France Agricole » avec ses 6 500 exploitations, le département des Deux-Sèvres entretient un lien vital avec sa terre.

Avec ce projet, la collectivité entend ainsi corriger une injustice : l'importation de produits sud-américains issus de structures géantes mais également l'importation de produits ne respectant pas les mêmes contraintes environnementales, sanitaires et sociales que celles imposées à nos propres producteurs, éleveurs, arboriculteurs...

Nous sommes fiers de nos agriculteurs, producteurs et éleveurs. **Nous ne pouvons accepter d'importer demain ce que nos propres agriculteurs ont l'interdiction de produire aujourd'hui. C'est un acte de résistance pour sauver notre souveraineté alimentaire et nos campagnes.**



Un levier économique : la demande crée l'offre

Ce projet de « **sanctuaire français** » dans les assiettes repose sur un principe économique clair : **l'influence de la demande sur l'offre**.

Le Département des Deux-Sèvres considère qu'il est du **rôle de la puissance publique d'impulser de telles démarches** pour structurer et soutenir durablement nos filières. L'effet papillon : Cela peut permettre de créer un effet d'entraînement pour l'ensemble de la restauration collective.

En faisant du « **100 % français pour tout ce qui est cultivable ou productible en France** » une exigence contractuelle, nous utilisons la commande publique comme un levier pour inciter les producteurs à organiser leur offre afin de satisfaire ce marché. C'est en garantissant ces débouchés massifs et prévisibles que nous permettons aux agriculteurs de sécuriser leurs exploitations et de pérenniser nos circuits d'approvisionnement.

En faisant le choix du manger français, nous agissons concrètement pour notre souveraineté alimentaire, nous assurons la viabilité de nos exploitations et nous garantissons la vitalité de nos campagnes.

Une mesure concrète dans les assiettes de nos collégiens

Pour transformer cette volonté en acte, le **Département proposera une convention à l'ensemble des collèges**.

Ce chantier, lancé dès ce mois de janvier, est un défi logistique et humain que la collectivité et les établissements porteront ensemble. Cette décision vient en renfort de nos efforts déjà engagés avec l'approvisionnement en produits locaux.

Il implique un effort d'organisation et un investissement financier assumé pour :

- **Garantir une qualité des produits** et une traçabilité totale pour la santé des élèves.
- **Soutenir directement le revenu** des agriculteurs et éleveurs français

Dès la **rentrée scolaire 2026-2027**, l'**intégralité des denrées servies dans les restaurants scolaires des collèges, sera d'origine française pour tout ce qui est cultivable ou productible en France**.

« *C'est une fierté pour notre collectivité de transformer des convictions en actions concrètes pour la santé de nos enfants, la survie de nos campagnes, de nos savoir-faire et de nos terroirs* », souligne Coralie Denoues.

En privilégiant notre terroir, nous apprenons aux élèves que protéger la planète passe par des choix concrets : redécouvrir la richesse de la **saisonnalité** nécessite parfois de **faire l'impasse sur des plaisirs exotiques** importés par avion, comme l'ananas.



Aller plus loin

Le Bœuf français menacé par l'accord avec le Mercosur

Aujourd'hui un accord commercial de libre-échange est en phase d'être appliqué entre l'Union Européenne et les pays du « Mercado Comun del Sur » (dit Mercosur), un bloc commercial qui regroupe le Brésil, l'Argentine, le Paraguay, l'Uruguay et la Bolivie.

C'est le traité de libre-échange le plus important conclu par l'UE, tant en termes de population concernée (780 millions de personnes, 20 % de l'économie mondiale) et de volumes d'échanges (entre 40 et 45 milliards d'euros d'importations et d'exportations). Il prévoit l'importation possible d'un quota de près de 160 000 tonnes de Bœuf dont les parties les plus onéreuses (35 % de celles-ci pourront provenir d'Amérique latine) conduisant à déstabiliser l'économie et à fragiliser nos éleveurs.

Aujourd'hui le Conseil Européen a validé l'accord. Mais le Parlement Européen à 10 voix près a renvoyé mercredi 21 janvier à la Cour de Justice de l'Union Européenne l'accord pour vérification de la légalité.